



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 29 AOÛT 2022, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE,
EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Sébastien Langlois	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Serge Deschênes	Maire suppléant
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

EST ABSENT :

M.	Yves Montigny	Maire
----	---------------	-------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant, monsieur Serge Deschênes, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
25 JUILLET 2022**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juillet 2022, à 17 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juillet 2022, à 17 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2022-303

Rés. 2022-304



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 22 août 2022

4.1.1 Remplacement de la résolution 2022-249 - Entente Maison de la Faune - Cession du lot 2 905 449

Rés. 2022-305

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-49 et d'approuver l'entente intervenue entre la Ville et la Maison de la Faune le 9 juin 2022 concernant la cession de l'immeuble situé au 3501, boulevard Laflèche, lot 2 905 449. L'entente prévoit, en contrepartie de la cession, que la Ville verse à la Fondation du Cégep de Baie-Comeau une somme de cent mille dollars (100 000 \$) pour la création d'un fonds dédié aux activités pédagogiques liées à la faune, dont la chasse et la pêche. Cette somme sera puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2021.

De plus, la Ville et ses partenaires s'engagent à faire les démarches afin de trouver une somme supplémentaire de cent mille dollars (100 000 \$) à verser à la Fondation dans les cinq ans de la cession, et à défaut d'y parvenir, celle-ci sera donnée par la Ville. Un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) sera également remis à la Maison de la Faune à la signature de la cession. De plus, la Ville s'engage à conserver le nom « Maison de la Faune » pour le bâtiment.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de cession et tous les documents nécessaires afin de donner suite à l'entente. La cession est faite sans garantie légale et tous les frais liés à la transaction sont à la charge de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Vente d'une partie du lot 4 306 105 - 31, avenue de Berneval

Rés. 2022-306

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-53 et de vendre à monsieur Normand Morin et madame Monique Morneau une partie du lot 4 306 105, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, contiguë au 31, avenue de Berneval, d'une superficie d'environ 263,1 m², pour un prix approximatif de 1 052,40 \$, plus les taxes applicables.

La vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge des acquéreurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Autorisation de déplacement - Forum Développement durable

Rés. 2022-307

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2022-16 et d'autoriser madame Lysandre St-Pierre, conseillère municipale, à participer au Forum Développement durable, qui aura lieu les 15 et 16 septembre 2022, à Victoriaville.

Les frais sont remboursés conformément au Règlement 2019-990 concernant les frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.4 Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration du Club de golf de Baie-Comeau

Rés. 2022-308

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-45 et de nommer monsieur Martin Dionne à titre de représentant de la Ville de Baie-Comeau au sein du conseil d'administration du Club de golf de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Protocole d'entente - Office d'habitation de Manicouagan - Programme supplément au loyer

Rés. 2022-309

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-53 afin d'autoriser l'Office d'habitation de Manicouagan à gérer, au nom de la Ville, les suppléments de loyer dans le cadre du *Programme supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités - volet 1* et la Ville s'engage à en assumer 10 % des coûts, soit une contribution annuelle d'environ 1 440 \$.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Baie-Comeau et l'Office d'habitation de Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Remplacement de la résolution 2022-278 - Transport en commun et adapté - Tarif symbolique et promotionnel - Juillet, août et septembre 2022

Rés. 2022-310

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-54 et de fixer le prix de vente des laissez-passer mensuels à 37 \$ en juillet, août et septembre 2022 pour le transport en commun ainsi que pour le transport adapté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Rapport annuel 2021 - Application du Règlement 2021-1031 sur la gestion contractuelle

Considérant que selon l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville doit déposer au moins une fois l'an un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle;

Rés. 2022-311

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-55 et d'accepter le dépôt du rapport annuel 2021 sur l'application du Règlement de gestion contractuelle et le publier sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.8 Normes concernant l'emplacement de l'interrupteur pour les véhicules électriques et hybrides

Considérant les difficultés rencontrées par les pompiers lors des manoeuvres de désincarcération impliquant des véhicules électriques et hybrides, étant donné le fait que les interrupteurs de courant sont situés à divers endroits et sont identifiés de diverses façons, selon les constructeurs, ce qui occasionne parfois des délais avant de commencer la désincarcération;

Considérant que dans l'industrie de la construction automobile, il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides;

Considérant qu'en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a pas été localisé et fermé;

Considérant que les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accroître au cours des prochaines années;

Rés. 2022-312

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2022-12 et de demander à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Demande de subvention PRACIM - Reconstruction du bâtiment des ateliers et entrepôts du 30, avenue Dollard-Des Ormeaux

Rés. 2022-313

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2022-14 et d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet de reconstruction du bâtiment des ateliers et entrepôts du 30, avenue Dollard-Des Ormeaux au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

La Ville a pris connaissance du Guide du promoteur PRACIM et s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle.

De plus, la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation en continu et d'entretien de l'infrastructure visée ainsi que tous les coûts non admissibles au programme PRACIM associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts.

Il est également résolu de désigner madame Marie-Josée Paradis, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-314

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-40 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-315

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-44 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.12 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-316

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2022-13 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.13 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-317

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-55 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 29 août 2022

4.2.1 Nomination au Service des ressources humaines - Secrétaire (volante)

Rés. 2022-318

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-36 afin de procéder à la nomination de madame Karianne Richard au poste de secrétaire relevant du Service des ressources humaines, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.2 Liste des embauches - Juin 2022

Rés. 2022-319

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-42 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches du mois de juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Nomination au comité de retraite - Représentante de l'employeur

Rés. 2022-320

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-43 afin de nommer madame Annick Tremblay à titre de représentante de l'employeur au sein du comité de retraite du Régime complémentaire des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau, et ce, pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Nomination au comité de retraite - Membre indépendant

Rés. 2022-321

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-44 afin de nommer monsieur Serge Babin à titre de membre indépendant au sein du comité de retraite du Régime complémentaire des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau, et ce, pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Nomination au Service de la sécurité publique et protection incendie - Lieutenant

Rés. 2022-322

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-49 afin de procéder à la nomination de monsieur Jérémie Jomphe au poste de lieutenant au Service de la sécurité publique et protection incendie selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Baie-Comeau, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Liste des embauches - Juillet 2022

Rés. 2022-323

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-50 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois de juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.7 Nomination au Service des ressources humaines - Secrétaire (volante)

Rés. 2022-324

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-51 afin de procéder à la nomination de madame Marie-Eve Thibeault au poste de secrétaire relevant du Service des ressources humaines, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Appel d'offres 2022-38 - Fourniture de transformateurs aériens à double tension

Rés. 2022-325

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur adjoint de la division électricité au Service des travaux publics et services techniques portant le numéro EL2022-04 et de retenir les services de MVA Power inc., pour la somme de 577 429,62 \$, plus les taxes applicables, pour le contrat de fourniture de transformateurs aériens à double tension, le tout découlant de l'appel d'offres 2022-38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Demande de subvention FIN - Plan de revitalisation du centre-ville du Plateau

Rés. 2022-326

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2022-16 et d'autoriser la présentation du projet de Plan de revitalisation du centre-ville du Plateau au Fonds d'initiatives nordiques de la Société du Plan Nord.

Il est également résolu d'autoriser madame Marie-Josée Paradis, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Il est également résolu que la Ville de Baie-Comeau s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Appel d'offres 2022-43 - Réfection de toitures - Pavillon Mance et 881, rue Amédée

Rés. 2022-327

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-19 et d'octroyer le contrat de Réfection de toitures – Pavillon Mance et 881, rue Amédée à Construction AER inc., pour la somme de 200 135,48 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2022-43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.11 Appel d'offres 2022-42 - Aménagement d'une place publique - Centre-ville du Plateau

Rés. 2022-328

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-20 et d'augmenter le budget du projet de 1 316 000 \$ et de retenir les services de Les Entreprises G & M Laplante ltée, pour l'aménagement d'une place publique au centre-ville du Plateau, pour la somme de 2 268 372,94 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2022-42.

La somme additionnelle de 1 316 000 \$ sera financée à 50 % à même le fonds de roulement avec une période de remboursement de 10 ans et la somme restante sera financée à même le surplus cumulé au 31 décembre 2021.

Monsieur Alain Chouinard demande le vote.

Sont en faveur : mesdames Lysandre St-Pierre, Carole Deschênes et Joannie Lajeunesse ainsi que messieurs Sébastien Langlois et Michel Beaulieu.

Sont contre : messieurs Marc Rainville et Alain Chouinard.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.2.12 Appel d'offres 2022-45 - Réfection et mise à niveau du poste Bégin - Lot n° 1

Rés. 2022-329

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-21 et d'octroyer le contrat de réfection et mise à niveau du poste Bégin lot n° 1 à l'entreprise SBP Entrepreneur, pour la somme de 776 191,70 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2022-45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13 Révision périodique de l'exemption de taxes - Dépannage de l'Anse

Rés. 2022-330

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-58 et de confirmer à la Commission municipale que la Ville n'entend pas demander une audience concernant la demande de révision périodique de l'exemption de taxes du Dépannage de l'Anse puisque la situation et le mandat de cet organisme n'ont pas changé. La Ville s'en remet donc à la décision de la Commission. Advenant une audience, la Ville ne souhaite pas être présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.14 Personne désignée pour l'évaluation de rendement des fournisseurs

Considérant l'article 573 de la Loi sur les cités et villes et que l'évaluation de rendement des fournisseurs est sous la responsabilité de la division de l'approvisionnement;

Rés. 2022-331

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-56 et d'autoriser madame Annick Morin, ou son remplaçant, à procéder aux évaluations de rendement des fournisseurs lorsque la situation le requiert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.15 Dépôt de la demande de subvention au programme d'aide financière pour les initiatives nordiques favorisant l'essor des communautés et la conservation de l'environnement de la Société du Plan Nord

Rés. 2022-332

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-26 et d'autoriser la présentation du projet par le dépôt de la demande d'aide financière à la Société du Plan Nord dans le cadre du programme d'aide financière pour les initiatives nordiques favorisant l'essor des communautés et la conservation de l'environnement et de désigner madame Julie Malouin, éco-conseillère, comme la personne autorisée à agir et à signer les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Il est également résolu que la Ville de Baie-Comeau s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.16 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 17 août 2022

Rés. 2022-333

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-27 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 17 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.17 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 126, avenue Champlain

Considérant que l'agrandissement de la fenêtre du rez-de-chaussée répond à l'objectif du règlement qui consiste à conserver le caractère propre du bâtiment;

Rés. 2022-334

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-28 et d'accepter le projet de P.I.I.A. consistant en l'agrandissement de l'ouverture de la fenêtre du rez-de-chaussée sur la façade avant du bâtiment principal selon les plans déposés lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du mercredi 17 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.18 Bail - Gestion du bar La Promenade du centre Henri-Desjardins

Rés. 2022-335

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-42 et de l'autoriser à signer le bail d'une durée d'un an, soit du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023, avec l'Association du hockey mineur de Baie-Comeau, pour la gestion du bar La Promenade du centre Henri-Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.19 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-336

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2022-15 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.20 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-337

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-45 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.21 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-338

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-48 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.22 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-339

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2022-06 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.23 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-340

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2022-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.24 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-341

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-16 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.25 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-342

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-17 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.26 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-343

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-18 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Dépôt du procès-verbal de correction 2022-01

Rés. 2022-344

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter pour dépôt le procès-verbal de correction 2022-01 modifiant le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2022, la résolution 2022-210 ainsi que le Règlement 2022-1052 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme afin de corriger une erreur dans le numéro du Règlement 2015-880.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2022-1058 pour la création d'une réserve financière pour les projets reliés au plein air

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2022-1058 pour la création d'une réserve financière pour les projets reliés au plein air.

Cette consultation publique s'est tenue les 26, 27 et 28 juillet 2022 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

Ce règlement est adopté afin d'ajouter la Place Mgr-Labrie, située sur la rue Conan (entre le 1144, boulevard Jolliet et le 828, rue Conan), à la liste des zones de parcs où il est interdit de conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 30 km/h.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1022 concernant les animaux

Le conseiller Sébastien Langlois donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1022 concernant les animaux.

Ce règlement est adopté afin d'ajouter la gratuité pour les certificats d'enregistrement pour chien guide ou d'assistance et de modifier l'amende prévue pour les chiens non enregistrés afin qu'elle soit conforme au règlement provincial.

7.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1038 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 690 140 \$

La conseillère Lysandre St-Pierre donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1038 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 690 140 \$.

Rés. 2022-345



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Ce règlement est adopté puisqu'à la demande du conseil municipal, le projet a été révisé afin d'ajouter des travaux qui étaient prévus à l'étude préliminaire. La modification du Règlement est donc nécessaire pour tenir compte de tous les travaux prévus.

7.4 Projet de règlement pour le réaménagement de la caserne Marquette - Emprunt de 1 390 500 \$

Le conseiller Michel Beaulieu donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour le réaménagement de la caserne Marquette, décrétant un emprunt de 1 390 500 \$.

Ce règlement est adopté afin de réaliser les travaux de réaménagement de la caserne Marquette, comprenant notamment la préparation de chantier, des travaux de maçonnerie, des travaux intérieurs et extérieurs, d'électricité, de propane, de plomberie, de ventilation, de contrôle et des travaux de structure et aménagements extérieurs.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Rés. 2022-346

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1022 concernant les animaux

Rés. 2022-347

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1022 concernant les animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1038 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 690 140 \$

Rés. 2022-348

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1038 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 690 140 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Dépôt d'un projet de règlement pour le réaménagement de la caserne Marquette - Emprunt de 1 390 500 \$

Rés. 2022-349

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter pour dépôt le projet de règlement pour le réaménagement de la caserne Marquette - Emprunt de 1 390 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun règlement n'est adopté sous cette rubrique.

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Monsieur Sébastien Langlois intervient quant à la sécurité de la piste cyclable sur le boulevard Lafèche ainsi que la vitesse dans les quartiers et du retour à l'école.

Madame Joannie Lajeunesse rappelle la fête de quartier du 10 septembre prochain dans le parc Manicouagan.

Madame Lysandre St-Pierre remercie les bénévoles qui ont participé aux événements qu'elle a organisés et elle pose des questions concernant les eaux de lixiviat de Résolu.

Monsieur Gilles Babin questionne le conseil au sujet de l'augmentation des coûts au règlement d'emprunt pour l'aménagement de la place publique au centre-ville du Plateau.

Monsieur Martin Lafontaine du quartier La Chasse questionne le conseil concernant l'appel d'offres pour les insectes piqueurs cette année. Il mentionne que la musique est en anglais derrière les annonces des réunions du conseil. Il fait mention d'un article du Journal du Québec en lien avec le réchauffement climatique et les maisons en danger. Il parle de la Ferblanterie Côte-Nord, de la crypto et des frais de raccordement. Il mentionne que Argo est très bruyant. Il questionne le conseil au sujet de la soumission pour le réaménagement de la caserne Marquette. Il parle du bateau-passeur sur la route Maritime et il exprime son désaccord concernant l'aménagement d'une place publique au centre-ville du Plateau.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 21 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERGE DESCHÈNES
MAIRE SUPPLÉANT

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2022-350